



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil 25, le mardi 04 février à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Herblain, dûment convoqué le 28 janvier 2025 s'est réuni à la mairie de Saint-Herblain sous la présidence de Monsieur Dominique TALLEDEC, vice-président du Centre Communal d'Action Sociale.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Dominique TALLEDEC, Evelyne ROHO, Martine LE BAIL, Marie-Line RABILLER, Alain CHAUVET, Nelly LEJEUSNE, Guylaine YHARRASSARRY, Gérald CRESPEL, Michelle DEQUIDT

ÉTAIENT EXCUSÉ(E)S :

Bertrand AFFILÉ, Valérie AUDEGOND, Matthieu ANNEREAU, Joël MOSSET, Annick VAILLANT, Farida REBOUH, Séverine SANCEREAU, Eric BAINVEL

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ(E)S PROCURATION :

Farida REBOUH

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Delphine BERTHELOT

DÉLIBÉRATION 2025-02-03

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

 <i>Liberté • Égalité • Fraternité</i> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	Accusé de Réception LA PREFECTURE DEPARTEMENT 044 Identifiant de l'acte : 044-264400342-20250205-20250203-DE Date de réception de l'acte par la Préfecture : 05/02/2025
--	--

DÉLIBÉRATION 2025-02-03

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

RAPPORTEUR : Dominique TALLEDEC

Les dispositions applicables aux conditions d'adoption du débat d'orientations budgétaires codifiées à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et applicables au CCAS ont été modifiées par l'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) du 07 août 2015.

Le Président, ou son représentant, doit présenter au Conseil d'Administration, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires. Celui-ci doit notamment préciser les engagements pluriannuels.

Ce rapport fait l'objet d'un débat. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique donnant lieu à un vote.

Ce rapport, joint en annexe, est transmis au représentant de l'Etat dans le département.

Par conséquent, il est proposé au Conseil d'Administration :

- de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2025 ;
- d'approuver le rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.

Pour ampliation,
Le Vice-Président du CCAS
Dominique TALLEDEC

Reçu en préfecture de Nantes le 05 février 2025
Publié le 07 février 2025